

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 21 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 Octobre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Adjointes au Maire.  
MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, Mme PERES, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 21 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 292

**Mise à disposition de personnel.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de l'ouverture du Palatinu, Palais des Sports et des Spectacles, le bon fonctionnement de la structure nécessite de recourir à un personnel qualifié. A cet égard, un appel à candidature a été diffusé en interne au sein des services municipaux, à l'attention des agents pouvant être intéressés pour travailler auprès de la Régie.

Un agent municipal relevant du cadre d'emplois des agents sociaux a postulé sur l'emploi d'agent d'entretien responsable de la buvette.

Tenant compte du statut de régie personnalisée avec autonomie du Palatinu d'une part, et du statut de la Fonction Publique Territoriale d'autre part, cet agent peut intégrer les services du Palatinu dans le cadre d'une mise à disposition.

En contrepartie de cette mise à disposition, le Palatinu remboursera à la Ville la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, ainsi que les cotisations et contributions afférentes.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'approuver le principe de la mise à disposition d'un agent de la Ville relevant du cadre d'emploi des agents sociaux auprès du Palatinu.

D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et plus particulièrement son article 88 ;  
Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales -2010 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 15 octobre 2013,

#### **APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

le principe de la mise à disposition auprès du Palatinu, d'un agent de la Ville relevant du cadre d'emploi des agents sociaux.

**AUTORISE Monsieur le Maire**

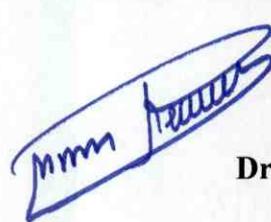
à signer la convention de mise à disposition, ci-annexée.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
  
**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131021-2013\_292-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2013